



ACTUALITES SOCIALES

NOVEMBRE 2022



18 NOVEMBRE : OUVERTURE DES NEGOCIATIONS SALARIALES

Les négociations sur les rémunérations 2023 et temps de travail s'ouvriront dès le 18 novembre. La CFTC se félicite que sa demande adressée à la Direction d'ouverture en urgence et par anticipation de négociations sur les rémunérations 2023 ait été entendue.

La CFTC maintient ses revendications, à savoir :

Sur les rémunérations :

- ❖ Une prime de partage de la valeur (PPV) de 1000€ en 2022 **pour tous**
- ❖ Une augmentation générale pour compenser l'inflation, quel que soit le niveau de salaire
- ❖ Des augmentations individuelles permettant enfin de récompenser l'effort de chacun
- ❖ Une hausse de la valeur des titres restaurant
- ❖ Une prime carburant et une hausse de la prise en charge de l'abonnement transport.

Sur le temps de travail :

- Le compte épargne temps ne doit plus faire perdre de congés payés lors de son utilisation
- La modification des fiches d'organisation doit être soumise au vote de vos élus
- Une réévaluation des astreintes
- L'accès au télétravail augmenté pour tous les volontaires

L'ABANDON DE POSTE ASSIMILE A UNE DEMISSION

L'abandon de poste ne peut plus être assimilé à un licenciement pour faute et permettre d'obtenir une indemnisation de l'assurance chômage.



DIFFICULTES DE RECRUTEMENT (suite)

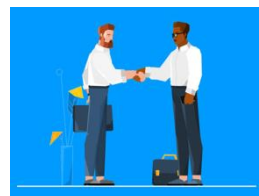
Au mois de juin, la CFTC Covea faisait 5 propositions pour faciliter recrutements chez Covea.

Nous apprenons avec plaisir que notre proposition de mettre en place une prime de cooptation a été reprise :

500€ bruts pour le « coopteur » à la fin de la période d'essai du coopté.

Les prestataires sont désormais sécurisés s'ils candidatent à un poste interne, en cas de refus, leur mission ne prendra plus fin.

La montée en compétence interne et une rémunération juste restent les 2 piliers indispensables pour réussir à recruter.



les

MUTELLE SANTE ET PREVOYANCE

Le 26 octobre, la direction COVEA nous a informés de la résiliation de notre garantie santé et prévoyance au 31 décembre. Les comptes prévoyance sont dans le rouge, aucun accord financier n'a pu être trouvé entre COVEA et Malakoff-Humanis. La CFTC s'inquiète du délai extrêmement court pour changer de prestataire. La Direction nous indique être confiante.



Nous resterons vigilants, dans les négociations qui s'ouvrent, à garantir la continuité des prestations actuelles et à s'assurer que votre carte de tiers payant 2023 vous soit bien envoyée dès la fin 2022.

Depuis le mois de juin, notre mutuelle santé collective Malakoff-Humanis refuse le remboursement de médicaments prescrits, non remboursés par la CPAM sous prétexte d'un taux de TVA à 20%. La notice n'a jamais précisé ce point concernant les 320€ prévus par adhérent.

Vous êtes nombreux à avoir sollicités la CFTC sur ce point. La DRH Covea partage l'avis de la CFTC sur le caractère non contractuel de cette disposition et a remonté le problème auprès de Malakoff-Humanis. Nous attendons leur retour. Dans le cas d'une réponse positive, le remboursement sera effectué automatiquement pour tous ceux d'entre vous qui se le sont vu refuser.

Une question, un renseignement, contactez-nous :

contact@cftc-covea-france.fr



cftc-covea-france.fr

Partenaire de votre vie professionnelle